

Matériels roulants : toute la filière ferroviaire se mobilise autour d'un plan d'action commun pour améliorer la conduite des programmes et la compétitivité de la filière

7.7.2026 - | DGCCRF

MATERIELS ROULANTS : TOUTE LA FILIÈRE FERROVIAIRE SE MOBILISE AUTOUR D'UN PLAN D'ACTION COMMUN POUR AMELIORER LA CONDUITE DES PROGRAMMES ET LA COMPETITIVITE DE LA FILIERE.

L'État, les Régions, les opérateurs et les industriels ont signé, ce mardi 7 juillet, un plan d'actions commun destiné à améliorer la conduite des programmes de livraison des matériels roulants neufs, à réduire les délais de livraison et à renforcer durablement la performance de la filière industrielle ferroviaire.

Cette initiative fait suite à la mission confiée début 2025 à Yves Ramette, Christian Dugué et François Feugier par les ministres des Transports et de l'Industrie, dont l'objectif était d'identifier les leviers permettant d'améliorer la conduite des programmes de matériels roulants neufs, à la lumière des retards observés ces dernières années.

Les conclusions de la mission ont permis d'établir un diagnostic précis des causes profondes – réparties tout au long de la chaîne de valeur du matériel roulant, de l'expression du besoin jusqu'à l'autorisation de mise en service – et d'identifier les axes de performance collective de la filière pour accompagner les transformations à venir dans un contexte d'ouverture à la concurrence du secteur ferroviaire.

Sur la base de ce diagnostic, l'État, les Régions, les opérateurs ferroviaires et les industriels ont élaboré conjointement un plan d'actions, signé aujourd'hui par l'ensemble des parties prenantes. Celui-ci s'articule autour de trois priorités :

1. **Recréer une dynamique collective de filière**, en renforçant la coopération entre l'État, les Régions, les opérateurs ferroviaires et les industriels, en fluidifiant les relations entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement pour mieux anticiper les risques, partager les bonnes pratiques et associer pleinement les PME-TPE.
2. **Renforcer la maîtrise d'ouvrage en amont des contrats de matériels roulants neufs**, en anticipant les besoins des usagers et les besoins fonctionnels exprimés par les autorités organisatrices de la mobilité, en définissant un meilleur cadrage des futurs appels d'offres, en offrant à l'ensemble des industriels une vision claire des besoins pour les 15 prochaines années, et en intégrant avec plus d'efficacité les enjeux industriels et les innovations dès l'amont des projets tout en évaluant les impacts sur l'infrastructure ferroviaire existante.
3. **Sécuriser la réalisation des contrats, les essais et l'homologation des matériels roulants neufs**, en standardisant les jalons de réalisation définis par les processus industriels, en optimisant les phases d'essais grâce à la simplification des règles applicables, tout en maintenant un haut niveau d'exigence en matière de sécurité ferroviaire.

Les signataires du plan d'actions couvrent l'ensemble de la filière, donneurs d'ordre, industriels et exploitants :

Philippe Tabarot, ministre des Transports : « *L'ambition de ce plan d'actions est claire : permettre à la filière ferroviaire française, secteur d'activités d'excellence s'appuyant sur des acteurs de référence internationale, de conserver son avantage stratégique sur un marché mondial du rail porteur, et d'améliorer, par l'optimisation des délais de réalisation des projets de matériel roulant, l'expérience des voyageurs français. Ce plan doit plus précisément permettre aux industriels de se renforcer, au marché d'anticiper les effets de l'ouverture à la concurrence et à toute la filière d'éviter que les retards constatés par le passé ne se reproduisent et ne pénalisent, in fine, le développement d'un moyen de transport clé de la transition écologique et la réussite d'une filière stratégique à l'export. La coopération entre acteurs, l'engagement collectif, la prise d'initiatives et la poursuite du plan sur le temps long en seront les facteurs clés de succès.* »

Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie : « *Notre ambition est de faire de la filière ferroviaire française la plus performante et la plus compétitive d'Europe. Cela suppose de mieux travailler ensemble et de donner à nos industriels la visibilité dont ils ont besoin pour investir et innover. Avec ce plan d'actions, nous faisons le choix d'une industrie qui anticipe, qui simplifie et qui gagne en efficacité. C'est une étape concrète pour renforcer notre souveraineté industrielle, soutenir l'emploi dans nos territoires et faire de l'excellence française un atout sur les marchés internationaux.* »

Chacune des actions de ce plan a été confiée à un ou plusieurs acteurs de la filière ferroviaire, et tous suivront collectivement l'avancement de l'ensemble des actions au sein d'un comité de pilotage. À l'issue du comité ferroviaire réuni aujourd'hui, le second semestre 2026 permettra de consolider les diagnostics et d'élaborer les référentiels communs. À partir de 2027, les mesures seront progressivement intégrées aux programmes, aux appels d'offres et aux démarches de progrès industriel.

Cette démarche collective ne se substitue pas aux responsabilités propres de chaque autorité organisatrice de la mobilité, maître d'ouvrage, opérateur, industriel ou gestionnaire d'infrastructure ; elle vise à mieux anticiper les risques communs, à améliorer les interfaces entre acteurs et à renforcer le suivi des programmes.

Contacts presse :

Cabinet de Philippe Tabarot : 01 40 81 16 04 - presse.mt@transports.gouv.fr

Cabinet de Sébastien Martin : 01 53 18 46 19 - presse@cabinets.industrie.gouv.fr

<https://presse.economie.gouv.fr/materiels-roulants-toute-la-filiere-ferroviaire-se-mobilise-autour-dun-plan-daction-commun-pour-ameliorer-la-conduite-des-programmes-et-la-competitivite-de-la-filiere>